

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960.-

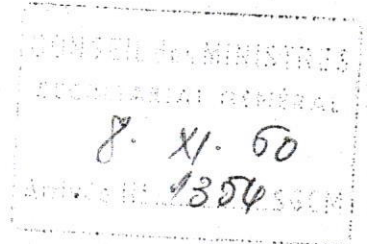
PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

DECRET DU PREMIER MINISTRE

N° 317 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE ,



VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;
VU la loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la listes des emplois
supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Ti-
tulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Minis-
tres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

IMPLIATIONS.-

CHRONO
ORD.
P.
PRESIDENCE
II.
P/ATHIEME
D.
F.
ESSE
OLDE

I
I
5
I5
5
I
I
I
I
I
I
3
3
2
2

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. SYLLA EL-HADJI Commis Expéditionnaire du cadre
local est nommé Adjoint au Sous-Préfet d'Athiémé.

ARTICLE 2°. - Le present décret qui prendra effet à compter de la
date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et commu-
niqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.

SGN
LIVES.